

**HOME DEPOT 2021 Q4 CUSTOMER SATISFACTION SWEEPSTAKES
CANADA (THE "SWEEPSTAKES")
OFFICIAL RULES**

NO PURCHASE OF ANY KIND OR SURVEY PARTICIPATION IS NECESSARY TO ENTER OR WIN. MAKING A PURCHASE OR SURVEY PARTICIPATION WILL NOT INCREASE YOUR CHANCES OF WINNING. VOID WHERE PROHIBITED BY LAW.

Entry into this Sweepstakes constitutes your acceptance of the terms and conditions listed in these Official Rules.

SWEEPSTAKES PERIOD: The Sweepstakes begins at 12:00 a.m. Central Time ("CT") on November 1, 2021 and ends at 11:59 p.m. CT on January 30, 2022 (the "Sweepstakes Period").

ELIGIBILITY: This Sweepstakes is open only to legal residents of Canada (including the province of Quebec) who are at least the age of majority in their province or territory of residence at time of entry ("Entrant"). Officers, directors, managers and employees of Home Depot Product of Canada Inc. ("Sponsor"), and each of its respective parents, subsidiaries, affiliates and related companies, dealers, advertising and promotion agencies, including companies providing marketing and market research services to Sponsor or its client(s), consultants and agents, as well as the immediate family (defined as spouses, parents, siblings and children, regardless of where they reside) or persons living in the same household (whether or not related), of each of the above, and any others engaged in the development, production, execution or distribution of this Sweepstakes, including American Sweepstakes & Promotion Company, Inc. (the "Independent Administrator"), are not eligible to participate. Sweepstakes is void wherever else restricted or prohibited by law.

HOW TO ENTER: NO PURCHASE OR SURVEY PARTICIPATION NECESSARY. There are three (3) ways to enter the Sweepstakes. **Regardless of the method used to enter the Sweepstakes, either via online entry via the Survey (defined below), via online entry via the Survey after a Completed Pick up or AMOE (defined below) or via a combination of the three (3) entry methods, there is a limit of forty-five (45) entries per person during the Sweepstakes Period.**

- a) **Online entry via the Survey after Completed Store Transaction:** Internet access required. During the Sweepstakes Period and within fourteen (14) days of a Transaction (as defined below), complete the online customer survey (the "Survey") by visiting the Home Depot website located at www.homedepot.com/survey (the "Website"). When prompted, select your preferred language, submit your postal code, and then submit the unique user ID ("User ID") and password ("Password") located on a receipt obtained by completing one (1) of the following transactions at a participating Home Depot Canada retail location or online at www.HomeDepot.ca when the product(s) purchased online is picked up at a participating Home Depot Canada location (each a "Transaction"): (a) a purchase, (b) a return, or (c) an exchange.

PLEASE NOTE: Entrants may utilize receipts from multiple Transactions to enter this Sweepstakes. For example, if a receipt is issued for a purchase, the User ID and Password found upon that receipt may be used to enter this Sweepstakes. If the purchase is later returned or exchanged, a new receipt will be issued and new the User ID and Password found upon that receipt may also be used to enter this Sweepstakes. Receipts are valid for

use in the Survey for fourteen (14) days from the date of the Transaction (as noted on the applicable receipt) *. After entering the unique User ID and Password, complete the Survey in its entirety, by submitting your answers to the Survey questions. When you have completed the Survey, and when prompted, complete the official Sweepstakes entry form (the "Entry Form") in its entirety, including your first name, last name, and telephone number (including area code). Inclusion of your email address is optional. Then, press the "Next" button in order to receive one (1) entry into the Sweepstakes. Survey must be completed by 11:59 p.m. CT on January 30, 2022. In order to be eligible to receive your entry into the Sweepstakes, you must complete the entire Survey, the Entry Form and click on the "Next" button. If you do not complete the Survey, the Entry Form and click the "Next" button, you will not receive an entry into the Sweepstakes and therefore will not be eligible to win a Prize (defined in the "Prize" section below). You are not required to complete the Entry Form. If you do not wish to enter the Sweepstakes, simply click "Next".

***NOTE: The User ID and Password found upon your receipt is only valid for fourteen (14) days from the date of the Transaction (as noted on the applicable receipt). If an Entrant's User ID and Password expire prior to the end of this Sweepstakes, such Entrant may enter by either, (a) completing another Transaction during the Sweepstakes Period to receive a new receipt; or (b) via the "AMOE" listed below.** *For example: If an Entrant completes a Transaction and receives a receipt dated November 28, 2021, he/she may use the User ID and Password found upon the receipt to access the Survey and receive entry into the Sweepstakes through 11:59 p.m. CT on December 12, 2021. If he/she does not use the User ID and Password to access the Survey by 11:59 p.m. CT on December 12, 2021, he/she will not be eligible to receive an entry into the Sweepstakes via the online entry method with this receipt. In such case, and if desired, he/she can receive an entry via a new receipt by completing another Transaction during the Sweepstakes Period or via the AMOE during the Sweepstakes Period as outlined below.* **Consequently, if the User ID and Password expire after this Sweepstakes has ended, the Entrant may only use the User ID and Password to enter this Sweepstakes through the end of the Sweepstakes Period.** *For example: If an Entrant completes a Transaction and receives a receipt dated January 22, 2022, he/she may use the User ID and Password to solely access the Survey until 11:59 p.m. CT on January 30, 2022.* Entries are subject to User ID and Password validation and verification.

Only one (1) entry per User ID and Password will be accepted.

b) Online entry via the Survey after Completed Pick Up: Internet access required. During the Sweepstakes Period click on the link included in the email invitation received. Survey links are valid for use for fourteen (14) days from the date of the order placement. Complete the Survey in its entirety, by submitting your answers to the Survey questions. When you have completed the Survey, and when prompted, complete the official Sweepstakes entry form (the "Entry Form") in its entirety, including your first name, last name, e-mail address and telephone number (including area code). Then, press the "Next" button to receive one (1) entry into the Sweepstakes. Survey must be completed by 11:59 p.m. CT on January 30, 2022, or with the fourteen (14) days of order placement. To be eligible and receive your Entry into the Sweepstakes, you must complete the entire Survey, the Entry Form and click on the "Next"

button. If you do not complete the Survey, the Entry Form and click the "Next" button, you will not receive an entry into the Sweepstakes and therefore will not be eligible to win a Prize.

- c) **Without taking the Survey via the Alternate Method of Entry ("AMOE")**: No purchase necessary. To enter the Sweepstakes without completing the Survey you may enter by mail as follows: On a 3" x 5" card, legibly handprint or type your first name, last name, telephone number (including area code) and email address (optional) and mail your 3" x 5" card in a business size envelope to:

ASC/Home Depot 2021 Q4 Customer Satisfaction Sweepstakes Canada
PO Box 433
Macedon, NY 14502-0433

All AMOE entries must be hand-written by the Entrant himself/herself, postmarked by January 30, 2022, and received by February 5, 2022. A card must be mailed in a separately stamped envelope. Limit one (1) entry per outer stamped envelope. Each outer stamped envelope is considered one (1) entry into the Sweepstakes. Multiple entries submitted in one envelope or Entries submitted by anyone other than the Entrant are void. No mechanically reproduced or computer-generated requests will be accepted. AMOE entries must contain all entry fields to be entered, otherwise void. Proof of mailing does not constitute proof of delivery or receipt. Limit of forty-five (45) total entries per person regardless of method of entry.

Any attempt by an Entrant to obtain more than the stated number of entries by using multiple/different mailing addresses, and /or any other methods will void that Entrant's entries and that Entrant may be disqualified from the Sweepstakes. Neither the Sponsor, nor Independent Administrator will verify receipt of entries for Entrants. All entries submitted become the sole property of Sponsor and will not be returned or acknowledged. Sponsor is not responsible for lost, late, stolen, misdirected, illegible, damaged, torn, separated due to improper packaging, or postage-due mailed entries.

RANDOM DRAWING/NOTIFICATION:

On or about February 8, 2022 at approximately 12 noon (the "Draw Date") at 300 State St # 402, Rochester, NY 14614 one (1) prize winner (the "Prize Winner") will be selected in a random drawing conducted from among all eligible entries received during the Sweepstakes Period. The random drawing will be conducted by a Sponsor representative, whose decision is based upon his/her sole discretion and interpretation of these Official Rules and is final and binding in all respects.

The potential Prize Winner will be notified by the Sponsor or the Independent Administrator by email and/or phone within 5 business days of the Draw Date ("Notification"). Please check your email and spam filters. In the event potential Prize Winner fails to respond to the Notification within 5 business days of the Independent Administrator's first attempt to contact the potential winner, or if it is determined by Sponsor and/or Independent Administrator, in their sole discretion, that potential Prize Winner is not eligible in accordance with these Official Rules, an alternate Prize Winner will be selected at random from among the remaining non-winning eligible entries received during the

Sweepstakes Period. In such case, he/she will be notified as outlined above. Sponsor will not be responsible for failed attempts to contact a selected Entrant.

ODDS OF WINNING: The odds of being selected as the Prize Winner will depend upon the total number of eligible entries received during the Sweepstakes Period.

PRIZE: One (1) prize of a CDN \$3,000 The Home Depot Gift Card will be awarded to the Prize Winner (“Prize” or “Gift Card”). The approximate retail value (“ARV”) of the Prize is three thousand dollars (CDN \$3,000).

Prize is subject to the terms of the conditions of the gift card itself and as otherwise specified by Sponsor. The Gift Card may be used toward the purchase of merchandise at any Canadian Home Depot Store (not valid in U.S. stores). The Gift Card may not be used to purchase merchandise on www.HomeDepot.ca. The Gift Card has no implied warranties, is not a credit card or debit card, and is redeemable for merchandise only and will not be redeemed or exchanged for cash, check or credit. It may not be used for payment on any credit or loan account. Additional terms and conditions apply. Prize must be accepted as awarded and cannot be substituted, assigned, transferred, or exchanged, whether in cash, trade-in or otherwise; except at Sponsor’s sole discretion or as otherwise provided herein. Sponsor will not replace a lost or stolen Prize. All federal, provincial, and local income taxes are the sole responsibility of the Prize Winner. All federal, provincial, and local laws and regulations apply. No more than the stated number of Prizes set forth in these Official Rules will be awarded.

PRIZE CLAIMS: Except where prohibited, potential Prize Winner must complete, sign and return a “Declaration and Release of Liability Form” (the “Release”) within 5 business days of receiving the Release by the Independent Administrator. In addition, he/she must correctly answer a mathematical skill testing question, unaided (by electronic or mechanical or otherwise) in order to receive his/her Prize. The mathematical skill-testing question will be administered at a mutually convenient time by telephone. If potential Prize Winner fails to return the Release within 5 business days of receiving the Release by the Independent Administrator, or, if he/she fails to correctly answer the mathematical skill testing question, potential Prize Winner forfeits his/her right to the Prize and another potential Prize Winner will be selected at random from among the remaining non-winning eligible entries received during the Sweepstakes Period. The Prize will be awarded within thirty (30) days from the date in which the Release is received.

GENERAL CONDITIONS: By participating Entrants agree to abide by and be bound by these Official Rules and the decisions of the Sponsor, which shall be final and binding with respect to all issues relating to this Sweepstakes. All entries and prize claims are subject to verification. Mass entries, automated entries, entries submitted by third parties and any entries or Prize claims that are late, incomplete, fraudulent, illegible, unidentified or delayed will be void. Should any portion of the Sweepstakes be compromised, in Sponsor’s sole discretion, including, but not limited to, as a result of infection by computervirus, bugs, tampering, non-authorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the reasonable control of the Sponsor which, in the sole discretion of the Sponsor, corrupt or impair the administration, security, fairness or proper conduct of the

Sweepstakes, Sponsor reserves the right, subject to the approval of the Régie in Quebec, to cancel, terminate, modify or suspend the Sweepstakes, or these Official Rules, in whole or in part, at any time and without notice or obligation, and may conduct the Sweepstakes in a manner which in its sole discretion is fair, appropriate and consistent with these Official Rules. Notice of such action by Sponsor will be posted at the Website. In such event, Sponsor reserves the right to award the Prize at random from among the eligible entries received up to the time of the impairment. Sponsor reserves the right in their sole discretion to disqualify any individual it finds to be tampering with or abusing any aspect of the Sweepstakes, the entry process, the operation of the Sweepstakes, the Website, or whom Sponsor believes to be acting in violation of these Official Rules or in an unsportsmanlike or disruptive manner, and Sponsor may disqualify such individual from any future contest or promotion offered by Sponsor. Sponsor reserves the right to disqualify or reject any incomplete, inaccurate or false entry. **ANY ATTEMPT BY ANY PERSON(S) TO UNDERMINE THE LEGITIMATE OPERATION OF THE SWEEPSTAKES IS A VIOLATION OF CRIMINAL AND CIVIL LAW, AND, SHOULD SUCH AN ATTEMPT BE MADE, SPONSOR RESERVES THE RIGHT TO SEEK DAMAGES OR SUCH OTHER REMEDIES FROM ANY SUCH PERSON(S) RESPONSIBLE TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED BY LAW. SPONSOR'S FAILURE TO ENFORCE ANY TERM OF THESE OFFICIAL RULES SHALL NOT CONSTITUTE A WAIVER OF THESE PROVISIONS.** The invalidity or enforceability of any provision of these Official Rules shall not affect the validity or enforceability of any other provision. If any provision of these Official Rules is determined to be invalid or otherwise unenforceable, then the Official Rules shall be construed in accordance with their terms as if the invalid or unenforceable provision was not contained therein. Sponsor reserves the right to correct any typographical, printing, computer programming or operator errors. Should a Prize Winner make any false statement(s) in any document referenced above, the Prize Winner may be required to promptly return to Sponsor his/her Prize, or the cash value thereof. If, as a result of an error relating to the entry process, drawing or any other aspect of the Sweepstakes, there are more potential winners of Prizes than contemplated in the Official Rules, there will be a random draw amongst all eligible Prize claimants after the Sweepstakes Period to award the Prize. In the event of any inconsistency or discrepancy between the terms and conditions of these Official Rules or other statements contained in any Sweepstakes-related materials, the terms and conditions of these Official Rules shall prevail, govern and control. This Sweepstakes shall be governed by and construed in accordance with the applicable laws of Canada, without regard to conflict of law's provisions. All federal, local and provincial/territorial laws and regulations apply. By participating, Entrants consent to the jurisdiction of the courts of Toronto, Ontario as well as legal proceedings in those courts. Void where prohibited.

QUEBEC RESIDENTS: Any litigation respecting the conduct or organization of a publicity contest may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. Any litigation respecting the awarding of the Prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement. In the event of any discrepancy between the English language version and the French language version of the Official Rules, the English version shall prevail, govern and control.

RELEASE: By participating in this Sweepstakes, Entrants agree to release and hold harmless Sponsor, and its client(s), and each of their parent companies, respective officers, directors, managers, employees, subsidiaries, affiliated entities, agents, members, shareholders, insurers,

servants, guests, divisions, predecessors, successors, representatives, assigns, attorneys, dealers, distributors, advertising, promotion, and fulfillment agencies, including the Independent Administrator, (collectively, the "Released Parties") from and against any and all liability whatsoever for any injuries, losses or damages of any kind arising from or in connection with, either directly or indirectly, participation in the Sweepstakes, or the awarding, acceptance, receipt, possession, use and/or misuse of any Prize awarded herein. Upon delivery of a Prize to the Prize Winner, Sponsor will be deemed to have awarded the Prize to the Prize Winner with Prize Winner assuming full responsibility for the Prize. Sponsor makes no representations or warranties with respect to any Prize. All claims relating to a Prize (or the merchandise for which it is redeemed) must be directed exclusively to the supplier, manufacturer or originator of the Prize, as the case may be.

LIMITATIONS OF LIABILITY: Without limiting the generality of the foregoing, the Released Parties do not have any responsibility or liability whatsoever for: (a) the theft, destruction, or unauthorized intervention, access to, or alteration of, Entries, the entry process, the Website, or the Sweepstakes; (b) any incomplete or inaccurate information, whether caused by Entrants, the Website users or by any equipment or programming associated with or utilized in the Sweepstakes, or by any technical or human error which may occur in the administration of the Sweepstakes or the processing of Entries; (c) any property loss, damage, personal injury, or death, in connection with the Prize provided pursuant to this Sweepstakes and/or any person's participating in the Sweepstakes; (d) printing, distribution, programming or production errors, and any other errors or malfunctions of any kind; (e) any stolen, lost, late, misdirected, corrupted, incomplete, damaged, or indecipherable Entries which will be deemed void; or (f), any problems with, or technical malfunctions or failures of any kind, including but not limited to the malfunctioning of any computer online systems, servers or providers, computer equipment, mobile device, cable, network, hardware or software (if applicable), telephone networks or lines, or viruses, Trojan horses or bugs, as well as any failure of the Website during the Sweepstakes Period, (g) any failure of any Entry to be received by or from Sponsor for any reason including but not limited to traffic congestion on the Internet or at any website or combination thereof; (h) damage to an Entrant's or other person's system occasioned by participation downloading or uploading of materials in this Sweepstakes; or (i) technical, pictorial, typographical or editorial errors or omissions contained herein.

PRIVACY: By entering this Sweepstakes, Entrants consent to the collection, use and disclosure of their personal information by Sponsor and its authorized agents and/or representatives for the purposes of administering the Sweepstakes and fulfilling the Prize. At the time you entered the Sweepstakes, you may have also completed the Survey. Information provided via the Survey will be used by Sponsor in accordance with the Home Depot's Privacy and Security Statement, as detailed below. At the time you entered the Sweepstakes, you may have also been asked if you wish to consent to Sponsor's use of your personal information to receive future promotional e-mails from Sponsor. No commercial or other communications unrelated to the Sweepstakes will be sent to Entrants unless they have otherwise agreed to receive such communications. Further, by accepting a Prize, the Prize Winner consents to Sponsor's use of their names, photographs and/or likenesses, addresses (city/province), voice, and statements made by or attributed to them, in perpetuity, in any and all media now known or hereafter developed (including, without limitation, print, broadcast and Internet), for all legitimate business purposes including advertising and promotional activities without further notice or compensation. Personal information

will not otherwise be collected, used or disclosed without consent. Home Depot of Canada Inc. wants to assure all

Entrants that it is dedicated to protecting their privacy. Personal information will be collected, used, and disclosed in accordance with Home Depot of Canada Inc.'s Privacy and Security Statement, which is available at <https://www.homedepot.ca/en/home/customer-support/privacy-and-security.html>.

If there are any questions about the collection, use, disclosure or other use of personal information, contact us by:

- calling us at 1-800-628-0525
- faxing us at 1-877-496-9470
- changing your privacy preferences at <https://www.homedepot.ca/en/home/customer-support/unsubscribe.html>
- writing us at the address below (please include your email address and phone number with your correspondence along with the information needed to support your request):

Home Depot of Canada, Inc.
Attention: Privacy Office
900 -1 Concorde Gate
Toronto, ON
M3C 4H9

WINNERS LIST/RULES REQUEST: For the name of the Prize Winner (or a copy of these Official Rules, please submit a self-addressed, envelope for receipt by February 5, 2022, to “Home Depot 2021 Q4 Customer Satisfaction Canada Sweepstakes” (please specify “Winner’s List” or “Rules Request”), Home Depot of Canada Inc., 900-1 Concorde Gate, Toronto, Ontario M3C 4H9. (postage may be omitted). A copy of these Official Rules may also be obtained at the Website during the Sweepstakes Period. The name of the Prize Winners for previous Sweepstakes can also be found on the Website and the name of the Prize Winner for this Sweepstakes can be found on the Website, on or about February 15, 2022, after the Prize Winner is confirmed.

SPONSOR: The Sponsor of this Contest is Home Depot of Canada Inc., 900-1 Concorde Gate, Toronto, Ontario M3C 4H9.

This Sweepstakes shall not be published without the written permission of the Sponsor.

**LOTÉRIE PROMOTIONNELLE RELATIVE À LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE DE HOME
DEPOT – T4 DE 2021
CANADA (LA « LOTÉRIE PROMOTIONNELLE »)
RÈGLEMENTS OFFICIELS**

AUCUN ACHAT NI AUCUNE PARTICIPATION À UN SONDAGE NE SONT NÉCESSAIRES POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER. EFFECTUER UN ACHAT OU PARTICIPER À UN SONDAGE N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. CETTE LOTÉRIE PROMOTIONNELLE EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.

Votre participation à cette loterie promotionnelle constitue une acceptation des modalités des présents règlements officiels.

PÉRIODE DE LA LOTÉRIE PROMOTIONNELLE : La loterie promotionnelle commence le 1 novembre 2021 à 0 h, heure normale du Centre (« HNC ») et se termine à 23 h 59, HNC, le 30 janvier 2022 (la « période de la loterie promotionnelle »).

ADMISSIBILITÉ : La présente loterie promotionnelle s'adresse uniquement aux résidents autorisés du Canada (y compris la province de Québec) ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation (le « participant »). Les dirigeants, les administrateurs, les gestionnaires et les employés de Home Depot Product of Canada Inc. (le « commanditaire »), ses sociétés mères, ses filiales, ses sociétés affiliées et apparentées, ses concessionnaires, ses agences de publicité et de promotion, y compris les sociétés offrant des services de marketing et d'étude de marché au commanditaire ou à ses clients, consultants et mandataires, ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoints, parents, frères, sœurs ou enfants, quel que soit leur lieu de résidence), toute personne partageant leur domicile (apparentée ou non), ou toute personne participant au développement, à la production, à l'exécution ou à la distribution de la présente loterie promotionnelle, y compris la société American Sweepstakes & Promotion, Inc. (l'« administrateur indépendant ») ne sont pas admissibles. La présente loterie promotionnelle est nulle là où la loi l'interdit et est assujettie aux restrictions en vigueur.

MODE DE PARTICIPATION : AUCUN ACHAT NI AUCUNE PARTICIPATION À UN SONDAGE NE SONT NÉCESSAIRES. Il y a trois (3) façons de participer au concours. Quelle que soit la méthode utilisée pour participer au Concours, soit via la participation en ligne via le Sondage (défini ci-dessous), via la participation en ligne via le Sondage après un retrait terminé ou AMOE (défini ci-dessous) ou via une combinaison des trois (3) participations méthodes, il y a une limite de quarante-cinq (45) participations par personne pendant la période du concours.

- a) **Participation en ligne en répondant au sondage à la suite d'une transaction** : Un accès à Internet est nécessaire. Durant la période de la loterie promotionnelle et dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de la transaction (ci-après défini), répondre au sondage en ligne s'adressant à la clientèle (le « sondage ») en visitant le site Web de Home Depot à l'adresse www.homedepot.com/survey (le « site Web »). Lorsque demandé, sélectionner la langue de votre choix, inscrire votre code postal, votre nom d'utilisateur unique (« nom d'utilisateur ») et votre mot de passe (« mot de passe ») qui se trouvent sur le reçu obtenu en effectuant une (1) des transactions suivantes auprès d'un magasin Home Depot Canada participant ou en ligne à l'adresse www.homedepot.ca lorsque le produit

acheté est ramassé dans un magasin Home Depot participant (« transaction ») : a) un achat; b) un retour; c) un échange.

*REMARQUE : Les participants peuvent utiliser les reçus de plusieurs transactions pour participer à la loterie promotionnelle. Par exemple, tout reçu remis pour un achat comporte un nom d'utilisateur et un mot de passe que le client peut utiliser pour participer à la loterie promotionnelle. Si l'achat est retourné ou échangé par la suite, un nouveau reçu est remis et les nouveaux nom d'utilisateur et mot de passe qui s'y trouvent peuvent aussi être utilisés pour participer à la loterie promotionnelle. **Les reçus peuvent être utilisés pour répondre au sondage pendant une période de quatorze (14) jours à compter de la date de la transaction (comme il est indiqué sur le reçu en question)*.** Après avoir entré le nom d'utilisateur unique et le mot de passe, remplir le sondage dans son intégralité, en soumettant vos réponses aux questions. Une fois le sondage terminé, suivre le message-guide et remplir le formulaire officiel de participation à la loterie promotionnelle (le « formulaire de participation ») dans son intégralité, y compris votre prénom, nom de famille et numéro de téléphone (avec indicatif régional). Votre adresse courriel est facultative. Appuyer ensuite sur le bouton « Suivant » pour valider une (1) participation à la loterie promotionnelle. Le sondage doit être rempli au plus tard le 30 janvier 2022 à 23 h 59, HNC. Pour être admissible et participer à la loterie promotionnelle, vous devez répondre au sondage dans son intégralité et remplir le formulaire de participation avant de cliquer sur le bouton « Suivant ». Si vous ne remplissez pas le sondage et le formulaire de participation, et si vous ne cliquez pas sur le bouton « Suivant », vous ne serez pas admissible à la loterie promotionnelle et ne serez donc pas admissible à gagner un prix (défini ci-après dans la section « Prix »). Remplir le formulaire de participation n'est pas une obligation. Si vous ne souhaitez pas participer à la loterie promotionnelle, cliquez simplement sur le bouton « Suivant ».*

***REMARQUE : Le nom d'utilisateur et le mot de passe qui se trouvent sur votre reçu ne sont valides que pendant les quatorze (14) jours suivant la date de la transaction (comme il est indiqué sur le reçu en question). Si le nom d'utilisateur et le mot de passe d'un participant expirent avant la fin de la présente loterie promotionnelle, ce participant peut s'inscrire de nouveau soit a) en effectuant une autre transaction pendant la période de la loterie promotionnelle pour obtenir un nouveau reçu; soit b) par un autre mode de participation décrit ci-dessous. Par exemple : Si un participant effectue une transaction et reçoit un reçu daté du 28 novembre 2021, il peut utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe qui y figurent pour accéder au sondage et obtenir une participation à la loterie promotionnelle, et ce, jusqu'à 23 h 59, HNC, le 12 décembre 2021. S'il n'utilise pas le nom d'utilisateur et le mot de passe susmentionnés pour accéder au sondage avant 23 h 59, HNC, le 12 décembre 2021, il ne sera pas admissible à une participation en ligne à la loterie promotionnelle avec ce reçu. Dans ce cas, s'il le souhaite, il peut participer au moyen d'un nouveau reçu en effectuant une autre transaction ou par un autre mode de participation pendant la période de la loterie promotionnelle, comme indiqué ci-dessous. **Par conséquent, même si le nom d'utilisateur et le mot de passe expirent après la fin de la loterie promotionnelle, le participant peut uniquement utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe pour participer à la loterie promotionnelle avant la fin de la période de la loterie en question.** Par exemple : Si un participant effectue une transaction et obtient un reçu daté du 22 janvier 2022, il peut utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe pour accéder au sondage jusqu'à 23 h 59, HNC, le 30**

janvier 2022. Les participations sont soumises à une validation et à une vérification du nom d'utilisateur et du mot de passe.

Une (1) seule participation par nom d'utilisateur et mot de passe sera acceptée. Une limite de quarante-cinq (45) participations par personne est acceptée, quel que soit le mode de participation choisi.

b) **Inscription en ligne via le sondage après avoir terminé le ramassage:** accès Internet requis. Pendant la période du concours, cliquez sur le lien inclus dans l'e-mail d'invitation reçu. Les liens de sondage sont valables pour une utilisation pendant quatorze (14) jours à compter de la date de passation de la commande. Remplissez le sondage dans son intégralité en soumettant vos réponses aux questions du sondage. Lorsque vous avez terminé le sondage et lorsque vous y êtes invité, remplissez le formulaire de participation officiel au concours (le « formulaire de participation ») dans son intégralité, y compris votre prénom, votre nom, votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional). Ensuite, appuyez sur le bouton « Suivant » pour recevoir une (1) participation au concours. Le sondage doit être terminé avant 23 h 59. CT le 30 janvier 2022, ou dans les quatorze (14) jours suivant la passation de la commande. Pour être éligible et recevoir votre inscription au concours, vous devez remplir l'intégralité du sondage, le formulaire d'inscription et cliquer sur le bouton « Suivant ». Si vous ne remplissez pas le sondage, le formulaire de participation et cliquez sur le bouton « Suivant », vous ne recevrez pas de participation au concours et ne serez donc pas admissible à gagner un prix.

c) **Autre mode de participation, sans répondre au sondage en ligne** : Aucun achat n'est requis. Pour participer à la loterie promotionnelle sans répondre au sondage, vous pouvez vous inscrire par la poste de la manière suivante : Sur une carte de 7,62 cm x 12,70 cm (3 po x 5 po), écrivez lisiblement ou imprimez votre prénom, votre nom de famille, votre numéro de téléphone (avec indicatif régional) et votre adresse courriel (facultatif). Postez ensuite la carte dans une enveloppe commerciale à :

ASC/Home Depot 2021 Q4 Customer Satisfaction Sweepstakes Canada
PO Box 433
Macedon, NY 14502-0433

Toutes les participations effectuées par un autre mode de participation doivent être écrites à la main par le participant lui-même et datées au plus tard du 30 janvier 2022 ; elles doivent ensuite parvenir au plus tard le 5 février 2022. Chaque carte doit être postée dans une enveloppe affranchie séparément. Limite d'une (1) participation par enveloppe affranchie à l'extérieur. Chaque enveloppe affranchie à l'extérieur est considérée comme une (1) participation à la loterie promotionnelle. Les participations multiples soumises dans une seule enveloppe et les participations soumises par une personne autre que le participant sont nulles. Aucune soumission reproduite à l'aide d'un procédé mécanique ou générée par ordinateur n'est autorisée. Les participations par un autre mode de participation doivent contenir tous les renseignements demandés pour être considérées comme valides, autrement elles sont considérées comme nulles. Une preuve d'envoi par la poste ne constitue pas une preuve de transmission ou de réception. Une limite de quarante-cinq (45) participations par personne est acceptée, quel que soit le mode de participation choisi.

Toute tentative par un participant d'obtenir un nombre de participations plus élevé que celui qui est autorisé en utilisant plusieurs adresses ou différentes adresses postales, ou toute autre méthode détournée, annulera les participations de ce participant et entraînera sa disqualification de la loterie promotionnelle. Ni le commanditaire ni l'administrateur indépendant ne vérifieront la réception des participations des participants. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du commanditaire et aucun d'entre eux ne sera retourné aux participants ni ne fera l'objet d'un accusé de réception. Le commanditaire n'est pas responsable des bulletins de participation qui arrivent en retard ou qui sont perdus, volés, mal acheminés, indéchiffrables, endommagés, déchirés, séparés à cause d'un emballage inapproprié ou insuffisamment affranchis.

AVIS DE TIRAGE AU SORT :

Sur ou à propos de le 8 février 2022, à environ 12 heures à 300 State St # 402, Rochester, NY, un (1) gagnant (le « gagnant du prix ») sera sélectionné dans le cadre d'un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période de la loterie promotionnelle. Le tirage au sort sera effectué par un représentant du commanditaire, dont la décision est basée sur son interprétation des présents règlements officiels et à son entière discrétion, et est définitive et exécutoire à tous égards.

Le gagnant du prix potentiel sera avisé par Le commanditaire ou l'administrateur indépendant par courriel et / ou par téléphone dans les 5 jours ouvrables suivant la date du tirage (la « notification »). Veuillez vérifier vos filtres de courrier électronique et de spam. Dans le cas où le gagnant potentiel du prix ne répond pas à la notification dans les 5 jours ouvrables suivant la première tentative de l'administrateur indépendant de contacter le gagnant potentiel, ou s'il est déterminé par le commanditaire et / ou l'administrateur indépendant, à leur seule discrétion, ce prix potentiel Le gagnant n'est pas éligible conformément au présent règlement officiel, un autre gagnant sera sélectionné au hasard parmi les inscriptions éligibles non gagnantes restantes reçues pendant la période du concours. Le commanditaire ne pourra être tenu responsable des tentatives infructueuses de prise de contact avec un participant sélectionné.

CHANCES DE GAGNER : Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la période de la loterie promotionnelle.

PRIX : Un (1) prix consistant en une carte-cadeau Home Depot d'une valeur de 3 000 \$ CA sera remis au gagnant du prix (« prix » ou « carte-cadeau »). La valeur au détail approximative du prix est de trois mille dollars (3 000 \$ CA).

Le prix est assujéti aux modalités et conditions de la carte-cadeau elle-même, sauf indication contraire du commanditaire. La carte-cadeau peut être utilisée pour l'achat de marchandises dans n'importe quel magasin Home Depot au Canada (non valide dans les magasins des États-Unis). La carte-cadeau ne peut être utilisée pour effectuer des achats en ligne à l'adresse www.homedepot.ca. La carte-cadeau ne comporte aucune garantie implicite et ne constitue ni une carte de crédit ni une carte de débit. Elle est échangeable contre de la marchandise uniquement et ne peut être échangée contre des espèces, un chèque ou un crédit. La carte-cadeau ne peut servir au paiement d'un

compte de crédit ou d'un prêt. D'autres conditions s'appliquent. Les prix doivent être acceptés tels qu'ils sont remis et ne peuvent pas être substitués, cédés, transférés ou échangés, que ce soit contre des espèces, contre un autre prix ou de quelque façon que ce soit, sauf à l'entière discrétion du commanditaire ou en cas de disposition contraire prévue aux présentes. Le commanditaire ne remplacera pas les prix perdus ou volés. Tous les impôts sur le revenu fédéraux, provinciaux et municipaux imputables au prix relèvent de la seule responsabilité du gagnant du prix. Cette loterie promotionnelle est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. En aucun cas, un nombre supérieur de prix que celui qui est mentionné dans les présents règlements officiels ne sera remis.

RÉCLAMATION DU PRIX : Sauf là où cela est interdit, le gagnant potentiel du prix doit remplir, signer et retourner un «formulaire de déclaration et de décharge de responsabilité» (la «décharge») dans les 5 jours suivant la réception de la décharge par l'administrateur indépendant.

Sauf là où la loi l'interdit, le gagnant du prix potentiel doit remplir, signer et retourner un « formulaire de déclaration d'admissibilité, de responsabilité et de décharge de responsabilité relative à la publicité » notarié (la « décharge ») en respectant la date et l'heure indiquées dans l'avis. La question réglementaire d'habileté mathématique sera posée par téléphone à un moment qui convient aux deux parties. Dans le cas où le gagnant du prix potentiel ne retourne pas la décharge avant la date et l'heure indiquées dans l'avis, ou si le gagnant du prix potentiel ne répond pas correctement à la question réglementaire d'habileté mathématique, le gagnant du prix potentiel perd son droit au prix et un autre gagnant du prix potentiel sera sélectionné au hasard parmi le reste des participations admissibles non gagnantes reçues pendant la période de la loterie promotionnelle. Le prix sera remis dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la décharge.

CONDITIONS GÉNÉRALES : En participant, les participants conviennent de respecter les règlements officiels et les décisions du commanditaire, qui sont finales et contraignantes à l'égard de toute question relative à la présente loterie promotionnelle et d'y être tenus. Les inscriptions et réclamations de prix sont soumises à la vérification. Les inscriptions multiples, automatisées ou soumises par des tiers et toute inscription ou réclamation de prix tardive, incomplète, frauduleuse, illisible, qui n'est pas identifiée ou qui est retardée sont nulles. Dans le cas où, de l'avis du commanditaire, à son seul gré, une partie quelconque de la loterie promotionnelle est compromise, notamment par suite d'une infection par un virus informatique, un bogue informatique, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des défaillances techniques ou toutes autres causes qui échappent au contrôle raisonnable du commanditaire et compromettent ou portent atteinte à l'administration, à la sécurité, à l'équité ou au bon déroulement de la loterie promotionnelle, le commanditaire se réserve le droit, moyennant l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler la loterie promotionnelle ou les présents règlements officiels, d'y mettre fin, de les modifier ou de les suspendre en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis ni obligation et il peut à son seul gré mener la loterie promotionnelle de la façon qu'il estime juste, appropriée et conforme aux présents règlements officiels et il affiche alors sur le site Web un avis en ce sens. Dans un tel cas, le commanditaire se réserve le droit d'attribuer le prix au hasard parmi les inscriptions admissibles reçues jusqu'au moment de la perturbation. Le commanditaire se réserve le droit, à son seul gré, de disqualifier toute personne qui falsifie tout aspect de la loterie promotionnelle, du processus

d'inscription à celle-ci ou du déroulement de celle-ci, du site Web ou toute personne dont il croit qu'elle agit en violation des règlements officiels ou de façon déloyale ou perturbatrice, et le commanditaire peut disqualifier toute personne à l'égard de tout concours ou toute promotion qu'il pourrait offrir à l'avenir. Le commanditaire se réserve le droit de disqualifier ou de rejeter toute inscription incomplète, inexacte ou fausse. **TOUTE TENTATIVE PAR TOUTE PERSONNE VISANT À MINER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DE LA PRÉSENTE LOTERIE PROMOTIONNELLE CONSTITUE UNE INFRACTION AUX LOIS CIVILES ET CRIMINELLES ET SI UNE TELLE TENTATIVE DEVAIT AVOIR LIEU, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS OU D'EXERCER TOUT AUTRE RECOURS CONTRE LA OU LES PERSONNES RESPONSABLES DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LE DÉFAUT DU COMMANDITAIRE DE FAIRE VALOIR TOUTE MODALITÉ DES PRÉSENTS RÈGLEMENTS OFFICIELS NE CONSTITUE AUCUNEMENT UNE RENONCIATION À CELLE-CI.** L'invalidité ou l'inopposabilité de toute disposition des présents règlements officiels n'affecte en rien la validité et l'opposabilité des autres dispositions. Si l'une des dispositions des présents règlements officiels est déclarée invalide ou autrement inopposable, les règlements officiels sont alors interprétés conformément à leurs dispositions, tout comme si la disposition invalide ou inopposable ne s'y trouvait pas. Le commanditaire se réserve le droit de corriger toute erreur typographique, d'imprimerie, de programmation informatique ou de l'opérateur. Advenant le cas où le gagnant du prix ferait une fausse déclaration dans tout document susmentionné, il pourrait devoir retourner son prix, ou la valeur monétaire de celui-ci au commanditaire. Si, à la suite d'une erreur dans le processus de participation, le tirage ou tout autre aspect de la loterie promotionnelle, il y a plus de gagnants de prix potentiels que ce qui est prévu aux règlements officiels, un tirage aléatoire sera tenu entre les réclamants de prix admissibles en vue d'attribuer le prix une fois la période de la loterie promotionnelle écoulée. En cas d'incohérence ou de contradiction entre les modalités des présents règlements officiels ou toutes autres déclarations contenues dans tout document relié à la loterie promotionnelle, les modalités des présents règlements officiels prévaudront, régiront et auront préséance. La présente loterie promotionnelle est régie et interprétée conformément aux lois applicables au Canada, sans égard aux dispositions relatives au conflit de lois. Les lois et règlements fédéraux, locaux, provinciaux et territoriaux s'appliquent. En participant, les participants consentent à la compétence des tribunaux de la ville de Toronto, en Ontario, et toutes procédures doivent être intentées devant ceux-ci. Nul là où la loi l'interdit.

RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. En cas de discordance entre la version anglaise et la version française des règlements officiels, la version anglaise prévaudra, régira et aura préséance.

DÉCHARGE : En participant à la présente loterie promotionnelle, les participants conviennent d'exonérer et de dégager de toute responsabilité le commanditaire, de même que ses clients et chacune de leurs sociétés mères ainsi que leurs dirigeants, administrateurs, gestionnaires, employés, filiales, entités affiliées, mandataires, membres, actionnaires, assureurs, fonctionnaires, clients, divisions, prédécesseurs, successeurs, représentants, ayants droit, avocats, concessionnaires, distributeurs, agences de publicité, de promotion et de traitement des commandes respectifs, y compris l'administrateur indépendant (collectivement, les « parties libérées »), que ce soit pour blessures, pertes ou dommages de toute nature

découlant directement ou indirectement de la participation à la loterie promotionnelle, ou de l'attribution, de l'acceptation, de la réception, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix attribué par les présentes ou s'y rapportant. Lors de la livraison d'un prix au gagnant du prix, le commanditaire est réputé avoir attribué le prix au gagnant du prix, celui-ci assumant toute responsabilité à l'égard du prix. Le commanditaire ne fait aucune déclaration ni n'offre aucune garantie à l'égard d'un prix. Les réclamations relatives à un prix (ou tout produit contre lequel il est échangé) doivent être présentées exclusivement au fournisseur, au fabricant ou au créateur du produit, selon le cas.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : Sans limiter la généralité de ce qui précède, les parties libérées ne sont aucunement responsables de ce qui suit : a) le vol, la destruction ou une manipulation non autorisée des inscriptions, ou un accès non autorisé à celles-ci, le processus d'inscription, le site Web ou la loterie promotionnelle; b) toute information incomplète ou inexacte qui provient des participants, des utilisateurs du site Web ou de tout matériel ou toute programmation associé à la loterie promotionnelle ou utilisé dans le cadre de celle-ci, ou causée par toute erreur technique ou humaine qui peut survenir dans le cadre de l'administration de la loterie promotionnelle ou le traitement des inscriptions; c) toute perte matérielle, tout dommage, toute blessure ou tout décès reliés au prix décerné dans le cadre de la présente loterie promotionnelle ou à la participation de toute personne à celle-ci; d) les erreurs ou les défauts de fonctionnement de toute nature reliées à l'impression, à la distribution, à la programmation ou à la production; e) les inscriptions volées, perdues, tardives, mal adressées, corrompues, incomplètes, endommagées ou indéchiffrables seront considérées nulles; ou f) tout problème ou défaut technique de toute nature affectant notamment tout système d'ordinateurs en ligne, serveur ou fournisseur, matériel informatique, appareil mobile, câble, réseau, matériel ou logiciel (le cas échéant), réseau ou lignes téléphoniques, virus, chevaux de Troie ou bogues, de même que toute défaillance du site Web au cours de la période de la présente loterie promotionnelle; g) le défaut de réception d'une inscription par le commanditaire ou de la part de celui-ci pour toute raison, notamment les problèmes de congestion du trafic Internet ou à tout site Web ou une combinaison de ceux-ci; h) les dommages causés au système d'un participant ou celui de toute autre personne occasionnés par la participation, le téléchargement ou le téléversement de documents dans le cadre de la présente loterie promotionnelle; ou i) les erreurs et omissions de nature technique, d'illustration, typographiques ou éditoriales contenues aux présentes.

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE : En participant à la présente loterie promotionnelle, les participants consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels par le commanditaire et ses mandataires ou représentants autorisés aux fins d'administration de la loterie promotionnelle et de la remise du prix. Au moment de participer à la loterie promotionnelle, vous pouvez également avoir rempli le sondage. Les renseignements recueillis au moyen du sondage seront utilisés par le commanditaire conformément à la Déclaration de Home Depot sur la sécurité et la confidentialité, tel qu'il est exposé ci-après. Au moment de participer à la loterie promotionnelle, il se peut qu'il vous ait été demandé si vous désiriez consentir à ce que le commanditaire utilise vos renseignements personnels en vue de vous faire parvenir des courriels publicitaires à l'avenir. Aucune communication de nature commerciale ou autre non reliée à la loterie

promotionnelle ne sera expédiée aux participants à moins qu'ils n'aient autrement consenti à la recevoir. De plus, en acceptant un prix, le gagnant du prix consent à ce que le commanditaire utilise son nom, sa photographie ou autre ressemblance, son adresse (ville/province), sa voix et les déclarations qu'il a faites ou qui lui sont attribuées à perpétuité dans tout média maintenant connu ou qui pourrait être mis au point à l'avenir (y compris les imprimés, la radiodiffusion, la télédiffusion et l'Internet) pour toute fin commerciale légitime, notamment la publicité et les activités promotionnelles sans autre avis ni rémunération. Les renseignements personnels ne seront pas autrement recueillis, utilisés ou divulgués sans consentement. Home Depot Canada Inc. désire assurer les participants qu'elle accorde une grande importance à la protection de leur vie privée. Les renseignements seront recueillis, utilisés et divulgués conformément à la Déclaration de Home Depot sur la sécurité et la confidentialité, qui peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.homedepot.ca/fr/accueil/service-a-la-clientele/declaration-sur-la-securite-et-la-confidentialite.html>.

Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation, la divulgation ou autre utilisation des renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous comme suit :

- en nous téléphonant au 1 800 628-0525
- en nous expédiant une télécopie au numéro 1 877 496-9470
- en effectuant un changement à vos préférences en matière de vie privée à l'adresse <https://www.homedepot.ca/fr/accueil/service-a-la-clientele/desinscrire.html>
- en nous écrivant à l'adresse ci-dessous (veuillez indiquer votre adresse courriel et votre numéro de téléphone dans votre correspondance, ainsi que les renseignements nécessaires au traitement de votre demande) :

Home Depot Canada Inc.
À l'attention de : Bureau de la confidentialité
900-1 Concorde Gate
Toronto (Ontario)
M3C 4H9

LISTE DES GAGNANTS/DEMANDE D'OBTENTION DES RÈGLEMENTS : Pour obtenir le nom du gagnant du prix ou une copie des présents règlements officiels, veuillez faire parvenir une enveloppe adressée avant le 5 février 2022 à « Home Depot 2021 Q4 Customer Satisfaction Canada Sweepstakes » (veuillez indiquer « Liste des gagnants » ou « Demande d'obtention des règlements »), Home Depot Canada Inc., 900-1 Concorde Gate, Toronto (Ontario) M3C 4H9 (l'enveloppe n'a pas à être affranchie). Une copie des présents règlements officiels est accessible sur le site Web pendant la période de la loterie promotionnelle. Le nom des gagnants des prix des loteries promotionnelles précédentes est également affiché sur le site Web et le nom du gagnant du prix de la loterie promotionnelle en vigueur sera affiché sur le site Web, le ou vers le 15 février 2022, une fois que le nom du gagnant du prix est confirmé.

COMMANDITAIRE : Le commanditaire de la présente loterie est Home Depot Canada Inc., 900-1 Concorde Gate, Toronto (Ontario) M3C 4H9.

La présente loterie promotionnelle ne doit pas être publiée sans l'autorisation écrite du commanditaire.